

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Violette JANET-WIOLAND, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Excusé : Etienne COUGNOUX

Procurations : Joël BEZANGER à Lionel ROUSSET (jusqu'à 20H), Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI, Corine BRINDEL à Thierry BAILLARD

Date de la convocation : 23 Juin 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H03

DELIBERATION N° 2025 – 03 – 05 B HAUTE CORREZE COMMUNAUTE

Modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2022 portant modification des statuts de Haute Corrèze Communauté ;

Considérant la délibération n° 2025-02-09 en date du 10 avril 2025 de Haute-Corrèze Communauté approuvant la modification des statuts ;

Monsieur le maire explique qu'il convient d'approuver la mise à jour des statuts de Haute-Corrèze Communauté. Il expose le projet de statuts qu'il convient d'acter et qui comporte la modification suivante :

Autres compétences :

Création, gestion et exploitation d'un abattoir d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à délibérer sur ces modifications statutaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ? à **L'UNANIMITE** :

APPROUVE la modification statutaire ci-dessus ;

APPROUVE les nouveaux statuts ci-annexés ;

DEMANDE à monsieur le Préfet de bien vouloir adopter l'arrêté requis dès lors que les conditions de son édicton seront remplies.

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,

Le 30 Juin 2025

Le Maire,

Philippe BRUGÈRE

